



La Feuille

Hiver 2021-2022

Mesdames, Messieurs,
Chers villageois,

Dans le prolongement de 2020, l'année qui vient de s'écouler restera encore une année marquée par le doute, avec une alternance de bonnes et de mauvaises nouvelles. Virus inconnu, mutation incertaine, communication anxiogène, nous vivons hélas au rythme de la Covid 19. Malgré une saison estivale agréable, les temps de convivialité ont été rares. Malheureusement, en ce début d'année, la pandémie sévit à nouveau et pour la deuxième année consécutive, la cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu. Ce moment de partage nous échappe une nouvelle fois. Je reste néanmoins confiant, d'autres occasions se présenteront en 2022 où nous pourrons enfin nous rassembler, ou pour le moins nous revoir, à commencer par un évènement important dans notre vie de citoyen, l'élection du futur Président de la République dès le mois d'avril.

Au niveau de la commune, 2021 aura vu le début de travaux indispensables qui s'achèveront, en principe, cette année :

- Déplacement de la conduite d'eau potable au niveau du pont des Barbu (il reste la route à refaire),
- Installation de la fibre (il reste des changements de poteaux et les branchements),
- Elargissement de la route après le camping et aménagement de l'entrée nord des Salelles.

Nous aurons donc à subir, pour quelques mois encore, les désagréments liés à ces améliorations.

Concernant les projets, 2022 sera l'heure des choix. En effet, après le temps des idées, c'est maintenant l'heure des chiffres mais notre budget ne nous permettra pas de nous lancer dans toutes les opérations :

- Chaufferie collective incluant la mairie, 4 logements communaux et l'église,
- Optimisation de la zone d'activité (réhabilitation partielle de la menuiserie, construction d'un atelier pour les services techniques de la commune, création de garages),
- Achats de parcelles et aménagement de parking, au village et au hameau des Salelles,
- Viabilisation de 3 parcelles appartenant à la commune, au quartier Planas,
- Création d'un inventaire des chemins ruraux.

A cela viendra s'ajouter des dépenses obligatoires ou simplement nécessaires telles que le changement du logiciel comptable, trois régularisations cadastrales, le renouvellement d'éléments d'éclairage public, l'entretien des voies communales ou la poursuite de la procédure du Site Patrimonial Remarquable, pour ne citer que les principales.

Enfin, le recensement de la population de notre commune, prévu initialement en 2021, va débuter le 20 janvier 2022. C'est Madame Rollande OZIL qui officiera en tant qu'agent recenseur pour notre village.

Au nom de toute l'équipe municipale, agents et élus, je vous présente, chers habitants, tous mes vœux de bonheur et de bonne santé pour cette nouvelle année.

Pierre-Henri CHANAL, Maire

Du côté des Commissions

« Jeunesse » (Sharon ARSAC, Agnès GOLFIER, élues, et Laura SOUBEYRAND)

Retour en photos sur les dernières actions des enfants de la commission.

Le ramassage des feuilles à l'automne

La décoration des sapins pour Noël.



« Culture et Patrimoine » (Françoise HERPIN, Elodie EMENT, élues, Nelly PADEL, Véronique LOUIS, habitantes)

Malgré tout l'espoir que nous avons placé en organisant un concert pour la fin de l'année, c'est avec regret que nous avons annulé le spectacle "A l'âge que j'ai" d'Hélène DESCHAMPS. Initialement prévu le 11 décembre 2021, nous prévoyons un report dès que possible, lorsque toutes les conditions seront réunies afin de rassembler un large public dans la salle des fêtes.

D'ici-là, la commission des affaires culturelles se réunira afin d'établir un programme pour 2022.

Françoise HERPIN

Informations diverses

Ordures ménagères



Piqûre de rappel indolore mais nécessaire, les containers sont destinés à accueillir exclusivement les ordures ménagères. Les autres déchets comme le bois, le plâtre, la peinture, le métal, doivent être apportés à la déchetterie de Villeneuve de Berg. Par ailleurs, lorsqu'un container est plein, il serait souhaitable d'aller vider ses ordures ou verres dans un qui ne l'est pas. Nous vous serions donc reconnaissants de veiller à ne pas rajouter du travail à nos agents communaux.

Inscription sur les listes électorales

Pour information, les personnes qui souhaiteraient s'inscrire sur les listes électorales de la commune peuvent le faire directement par internet, sur le site internet « service-public.fr », ou en se présentant à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

A noter la date limite d'inscription pour les élections présidentielles : 2 mars 2022

Création de la commission extra-municipale en charge des affaires sociales

Par délibération en date du 30 décembre 2021, le conseil municipal a voté la dissolution du centre communal d'action sociale et, dans le même temps, la création d'une commission des affaires sociales, avec les mêmes personnes sauf une qui a quitté le village. Cette modification va permettre d'alléger une procédure comptable assez lourde puisque le CCAS possédait un budget autonome, ce qui n'est pas le cas pour une commission extra-municipale dont le budget est intégré dans celui de la commune.

Par rapport au contexte sanitaire difficile que l'on connaît, ce groupe de travail a décidé d'engager en ce début d'année une action spécifique en direction des jeunes et des moins jeunes.

Recensement de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022

Notre commune aurait dû être recensée en janvier-février 2021. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a pris, en concertation avec les associations d'élus, la décision de reporter la collecte d'un an. Saint-Maurice-d'Ibie sera donc recensée en 2022, à partir du jeudi 20 janvier jusqu'au samedi 19 février.

Actuellement, Madame Rollande Ozil est en tournée de reconnaissance afin de déterminer tous les logements à recenser, que ce soit une maison ou un appartement, une résidence principale ou secondaire, un logement vacant ou occasionnel. Il y en a plus de 200 sur la commune, c'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir veiller à ce que la numérotation de vos immeubles et la normalisation de vos boîtes aux lettres (nom et n° de l'habitation) soient effectives. Son travail en sera d'autant plus facilité.

Vous pouvez vous faire recenser, par internet, à partir du 20 janvier sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr.

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis par l'agent recenseur, soit directement dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Votre réponse doit être saisie, dans les 3 jours, afin d'éviter un nouveau passage de l'agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que vous fournira l'agent recenseur.

Si vous avez des difficultés de connexion au réseau ou si vous n'avez pas d'outil internet, il est possible de venir en Mairie, un espace de connexion sera mis à votre disposition.

Merci par avance de votre participation, elle est essentielle !

Et pour faciliter le travail de l'agent recenseur, répondez rapidement (surtout si vous vous absentez de votre résidence principale entre le 20 janvier et le 19 février)

Pour plus d'informations :

Vous pouvez contacter la Mairie, tél. 04.75.94.71.41, mairie@saint-maurice-d-ibie.fr
ou consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr

Et retrouvez tous les résultats du recensement, dès 2023, sur insee.fr

La Boule de l'Ibie B.I.B



Le club de la Boule de L'Ibie va se relancer dans les 2 compétitions interclub, la coupe de France et le championnat des clubs en espérant ne pas trop être touché par le covid cette année.

Le bureau et l'ensemble des licenciés du club vous souhaitent une excellente année.

Accueil Ibie



Les adhérents d'Accueil Ibie souhaitent à toutes et à tous une excellente année 2022.

Bonheur, joie, santé et prospérité et le plaisir de se retrouver très bientôt.

A.C.C.A. Saint Maurice d'Ibie



La saison de chasse se termine sauf pour les migrateurs et le grand gibier.

La chasse en battue va se prolonger tout le mois de janvier. Pour le mois de février, elle est autorisée tout le mois mais les jours ne sont pas encore décidés. Les prochains projets concernent comme chaque année la réfection des chemins et des drailles empruntés par les chasseurs mais aussi par les promeneurs.

L'ensemble des membres de l'A.C.C.A. de Saint Maurice d'Ibie vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

P.E.I. Patrimoine Environnement en Ibie

Nous vous présentons une nouvelle association sur notre commune « Patrimoine environnement en Ibie »

Son bureau est constitué de :

Président : Allain MASSOT

Secrétaire : Véronique LOUIS

Secrétaire adjointe : Elisabeth JACQUET

Trésorier : Patrick RHACHIDE

Trésorière adjointe : Françoise OROZCO

Mail collectif - p.e.i.07170@gmail.com - notre charte nous impose de répondre à tous les mails non polémiques-

Adhésions (10 €/an) exclusivement par cooptation d'un membre du bureau et nous espérons pouvoir nous entourer d'experts (historiens et environnementalistes, même amateurs)

Nos objectifs : Contribuer à préserver, restaurer, valoriser, promouvoir le patrimoine bâti et naturel de la vallée de l'Ibie, en particulier sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE D'IBIE, et développer des manifestations culturelles et environnementales.

L'ensemble du bureau présente ses meilleurs vœux aux villageoises et villageois.

Contact Mairie

Adresse : 2 Place de la Mairie 07170 SAINT MAURICE D'IBIE

Téléphone 04 75 94 71 41

Courriel : mairie@saint-maurice-d-ibie.fr

Site internet : www.saint-maurice-d-ibie.fr